

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le 5 janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 11*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Stéphane MASTROPIETRO ; Frédéric GEROMIN ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN**  
**Absents : Christelle DEROUET ; Vincent PELLETIER ; Jean-Paul BELLIN ; Lionel FIAT (à partir de 19 h)**  
**Procurations : Laurence LEROUX à Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET à Bernard MICHON**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 15 décembre 2015

**DELIBERATION N° 4 :**

**OBJET : FILIERE ADMINISTRATIVE : TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE (changement de durée hebdomadaire)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe en date du 01 octobre 2015 à raison de 25 heures hebdomadaire dans le cadre d'un avancement de grade.

L'agent nommé sur ce poste souhaite changer sa durée hebdomadaire de travail et passer à 22 heures hebdomadaire.

Pour réaliser ce changement de durée hebdomadaire, il convient de procéder à la création d'un nouveau poste au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à raison de 22 heures hebdomadaire à compter du 06/01/2016.

L'agent concerné sera nommé sur ce nouveau poste à cette même date.

L'ancien poste créé le 01 octobre 2015 pour 25 heures hebdomadaire sera supprimé ultérieurement lors d'un prochain conseil municipal après avis auprès du Comité Technique Paritaire.

Ainsi, le tableau des emplois sera modifié à compter du 06/01/16.

Les crédits correspondants à ces frais de personnel seront inscrits au budget primitif 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE : la création de ce nouveau poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à durée hebdomadaire de 22 heures et de nommer l'agent concerné sur ce poste.

ADOPTE : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 5 janvier 2016.  
Pour extrait

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

